

21 DEC. 2020

Extrait du registre des délibérations

n° 57. 2020

D.R.C.L.  
GREFFE - P.F.R.A.

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 11/12/2020

Séance du 16 Décembre 2020.

Membres en exercice : 11

L'An Deux Mille Vingt le Seize décembre à 18 heures

Présents : 9

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Votants : 10

Pour : 10 Contre : 0

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL-MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M.

Abstention : 0

**Absents représentés** : HOMBERT B procuration à SIEGEL R **Absent** : NICAISE V

**Objet : Signature d'une convention avec l'Association Familles Rurales de Saint Jean de Fos**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Familles Rurales » domicilié 20 Rue des Ecoles Laïques à Saint Jean de Fos propose pour les enfants de 3 à 12 ans un accueil de loisirs sans hébergement, durant les mercredis, les petites vacances scolaires et les vacances estivales.

Etant donné que notre commune ne possède pas une telle structure, afin que les enfants résidants sur Saint Guilhem le Désert puissent bénéficier de ce service,

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec cette Association, qui est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative, ainsi que par la CAF.

La participation financière de la Mairie serait à hauteur de 8,50 € par jour et par enfant et de 6 € pour la demi-journée qui seront déduits de la participation demandée aux familles, plus 3 € pour l'aide au fonctionnement de la structure.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Accepte la signature d'une convention entre la Mairie et l'Association Familles Rurales de Saint Jean de Fos,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui est établie pour une durée de 3 ans.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
Le

Le Maire,  
SIEGEL R



MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.